

CDRNM des Yvelines

Mise en œuvre de la Directive Inondation

8 janvier 2016

Sandrine ROBERT – Service de
Prévention des Risques et des
nuisances - DRIEE



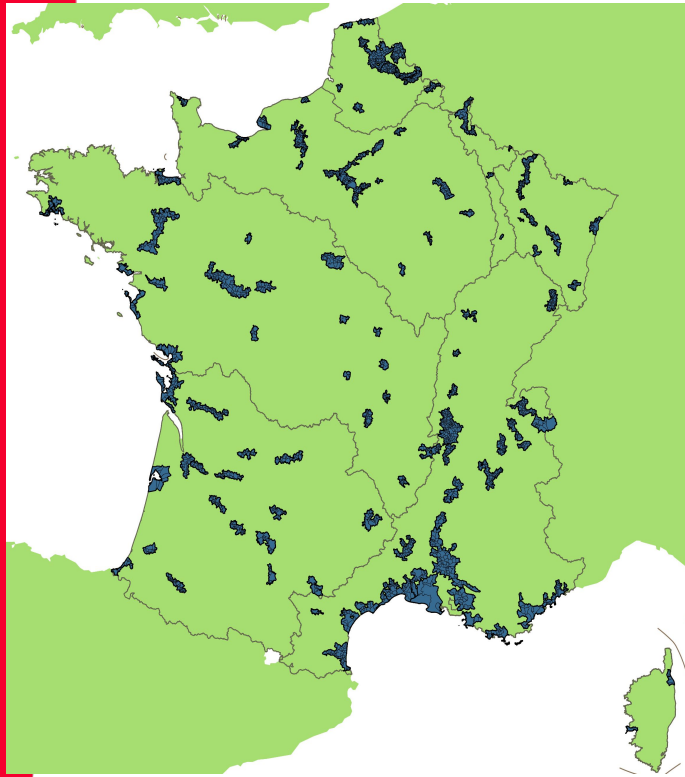
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

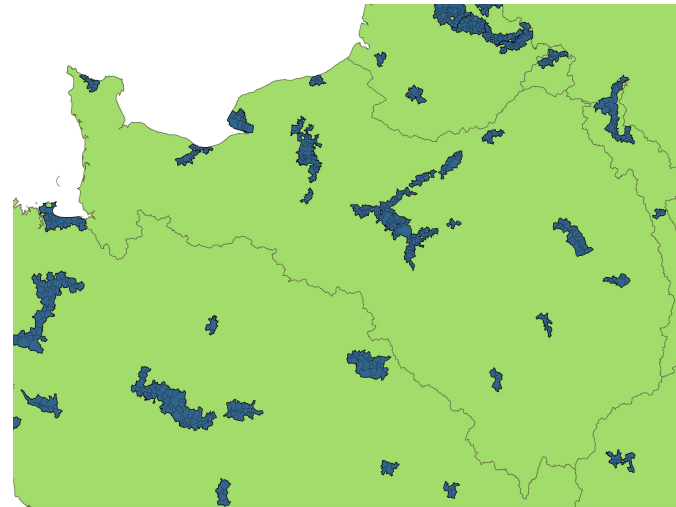
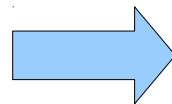
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

La directive inondation

3 échelles de mise en œuvre



Stratégie nationale



Plan de Gestion des
Risques d'Inondation
(PGRI)



Stratégie locale
(SLGRI)

Le PGRI

- Le PGRI est un document de planification permettant une **vision ambitieuse, priorisée et cohérente** à l'échelle du bassin Seine-Normandie
 - Il fixe des objectifs et des dispositions opérationnelles ou réglementaires, communes à l'échelle du bassin
 - 4 objectifs de bassin :
 - Réduire la vulnérabilité des territoires,
 - Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages,
 - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale,
 - Mobiliser tous les acteurs pour maintenir la culture du risque

Les documents d'urbanisme, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau et les PPRI devront être compatibles ou rendus compatibles avec le PGRI.

- Il reprend par ailleurs les objectifs particuliers fixés localement pour chaque TRI.
- Mise en consultation publique en décembre 2014 pour 6 mois
- Approbation le 7 décembre 2015



Un document en 4 volets

PROJET EN CONSULTATION
DONNEZ VOTRE AVIS

PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

2016-2021

BASSIN SEINE-NORMANDIE



Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Préambule : enjeux et bilan

Objectifs généraux du bassin

Réduction
de la
vulnérabilité

Agir
sur
l'aléa

Résilience
et gestion
de crise

Gouvernance
et culture du
risque

Objectifs spécifiques aux TRI

Extrait des
dispositions
pour les TRI

Périmètre
Objectifs
des TRI

Modalités de mise en œuvre

Objectif 1 : réduire la vulnérabilité des territoires

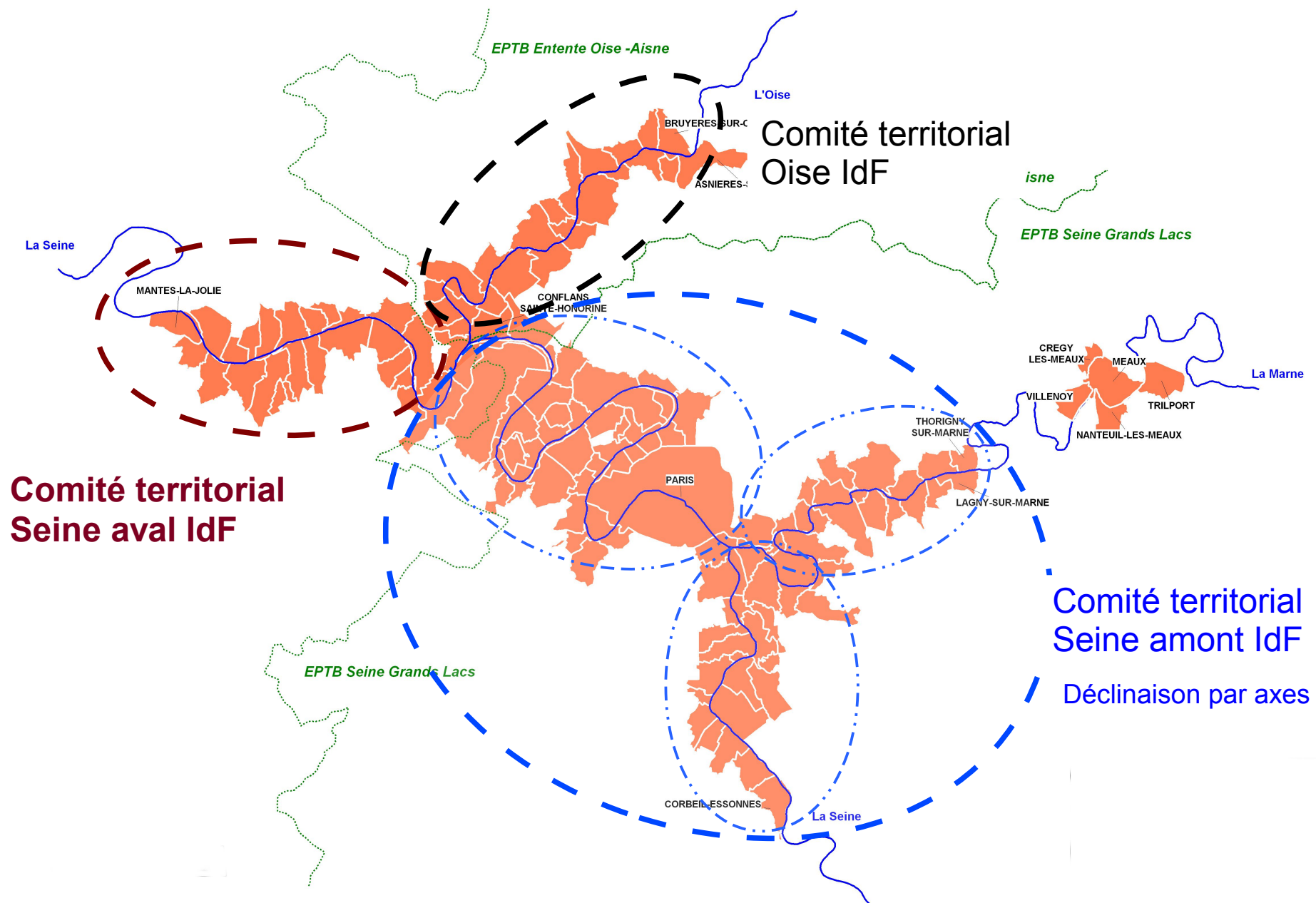
- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur l'existant :
 - Développer des diagnostics de qualité et trouver des solutions
 - => A l'échelle :
 - des territoires : dans les SCOT et PLU, PLUi
 - des bâtiments : habitations, habitat collectif, établissements recevant du public
 - des activités économiques
- Renforcer et partager la connaissance sur la vulnérabilité
 - => missions des EPTB et des stratégies locales
- Éviter, réduire, compenser l'impact des projets sur l'écoulement des crues
 - => appliquer la doctrine et suivre les compensations
 - => communication prioritaire sur les TRI

Évolutions apportées par la directive inondation

- **S'affranchir des frontières administratives et raisonner à l'échelle des bassins de risque :**
 - *identification des territoires à risques importants (TRI) fin 2012*
- **Aborder de manière cohérente l'ensemble des champs d'action permettant de réduire les conséquences des inondations :** information préventive, prévention, prévision, gestion de crise, retour à la normal.
- **Élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'action partagés entre les collectivités et l'État**
 - *évaluation préliminaire des risques (EPRI) arrêtée fin 2011*
 - *cartographie des risques arrêtée fin 2013*
 - *plan de gestion des risques (PGRI) d'ici fin 2015*
 - *stratégie locale de gestion des risques (SLGRI) d'ici 2016*



Périmètres des comités territoriaux



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

La stratégie locale – étapes jusqu'à fin 2016

- 1. 2014** : élaboration d'un diagnostic et validation des 8 objectifs
- 2. 2015** : travaux des comités territoriaux et des groupes de travail thématiques pour définir les mesures déclinant les 8 objectifs
- 3. Comité Stratégique du 25 janvier 2016**
 - point d'étape des différents travaux
 - valider les 1ères dispositions de la stratégie locale
- 4. Mi 2016** : consultation sur le projet de stratégie locale avant validation en comité stratégique à l'automne
- 5. Fin 2016** : Arrêté des préfets de département approuvant la stratégie locale

Grands objectifs de la stratégie locale

1. Amélioration de la connaissance

2. Réduction de l'aléa par débordement
en agissant localement et en amont

3. Culture du risque et information des populations

4. Réduction de la vulnérabilité technique et organisationnelle des réseaux
structurants

5. Réduction de la vulnérabilité des activités économiques

6. Concevoir des quartiers résilients

7. Se préparer et gérer la crise

8. Développement de la résilience en facilitant le retour à la normale



Réduire la vulnérabilité technique et organisationnelle des réseaux structurants

- Améliorer la connaissance de la vulnérabilité des réseaux
- Assurer la continuité du service et faciliter le retour à la normale
- Réduire la vulnérabilité à moyen terme des réseaux dans le cadre des projets d'aménagement et du renouvellement des réseaux

Dispositions :

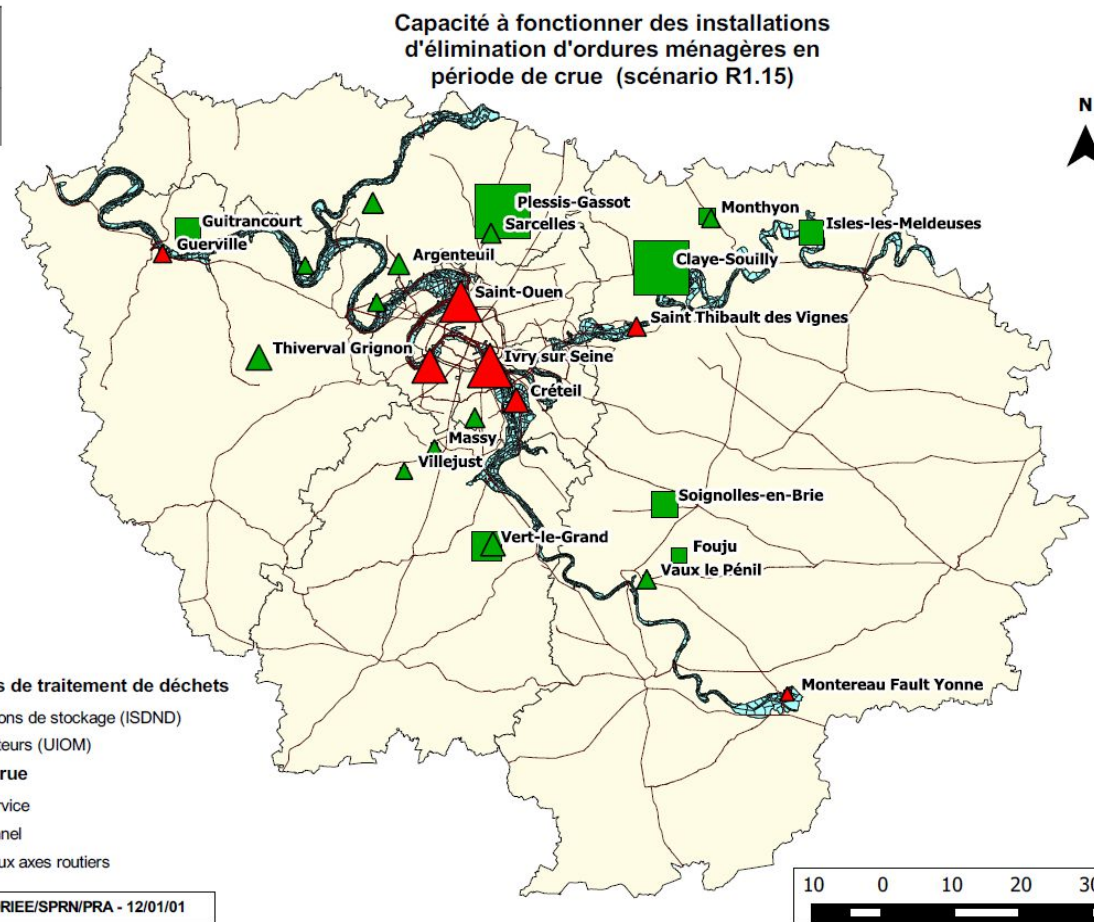
- Accompagner la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et des plans de continuité d'activité par les opérateurs
- Amener les opérateurs de réseaux structurants à travailler en réseau sur leurs interdépendances
- Mettre à disposition les informations relatives à la vulnérabilité des réseaux afin d'aider à l'intégration de ces données dans les plans communaux de sauvegarde
- Intégrer la thématique de l'inondation dans le plan de renouvellement des réseaux

Réduire la vulnérabilité technique et organisationnelle des réseaux structurants

Actions en cours

- **Projet de déclaration d'intention : établissement par les principaux opérateurs de réseau de la cartographie des zones de fragilité et d'impact pour chacun des 4 scénarios régionaux utilisés dans la disposition spécifique Inondation du dispositif Orsec zonal en intégrant les interdépendances entre les réseaux.**

- **Travaux en cours sur :**
 - les capacités de traitement des déchets
 - les capacités d'assainissement



Merci de votre attention !



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr